

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE



DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

OBJET : POUR LE DROIT A L'EMPLOI, LA NIEVRE PREMIER DÉPARTEMENT EN NOMBRE DE "TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE"

Un département qui prend soin de tous à tout âge - Inclusion sociale : Lutter contre la précarité à travers le retour à l'emploi durable par l'innovation sociétale

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU loi n° 2016-231 du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée et plus particulièrement son article 5 ;

VU la loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée » ;

VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission Solidarité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

REAFFIRMER notre engagement dans la démarche « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée », pour expérimenter en Nièvre et avec 60 autres territoires en France, une autre voie, celle qui redonne fierté et dignité sociale, autant que vie à des territoires en quête de nouveaux modèles

REAFFIRMER notre souhait d'une troisième loi visant à généraliser le dispositif.